

224C2619
FR0000075392-OP029-R07

10 décembre 2024

- Résultat de l'offre publique de retrait visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

ORAPI
(Euronext Paris)

- 1- Portzamparc BNP Paribas Group et CIC Market Solutions ont fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique de retrait visant les actions de la société ORAPI, soit du 26 novembre au 9 décembre 2024 inclus, la société Groupe Paredes Orapi a acquis, au prix unitaire de 6,50 €, 181 366 actions ORAPI par l'intermédiaire du membre du marché acheteur qu'elle a désigné.

Par conséquent, à la clôture de l'offre publique de retrait, l'initiateur détient, directement et par assimilation des 128 927 actions ORAPI détenues en propre par la société ORAPI¹, 6 246 932 actions ORAPI représentant 6 246 032 droits de vote, soit 94,03% du capital et 92,89% des droits de vote de cette société².

Il est rappelé que l'initiateur détient l'intégralité des 3 195 519 obligations remboursables en actions de la société (les « ORA 2 ») ayant perdu, au 19 octobre 2023, leur qualité de titre donnant accès au capital de la société ORAPI (cf. D&I 224C0589 du 26 avril 2024).

- 2- La suspension de la cotation des actions ORAPI est maintenue jusqu'à nouvel avis.

¹ Assimilation en application des dispositions de l'article L. 233-9, I, 2° du code de commerce.

² Sur la base d'un capital composé de 6 643 534 actions représentant 6 724 417 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.